

Avis voté en plénière du 9 septembre 2014

La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Outre-mer, l'agriculture occupe une place très importante dans l'économie locale tant par son poids dans le PIB que par les emplois qu'elle génère. Plus encore que dans l'hexagone, le recours au travail saisonnier progresse. En 2005, une enquête de l'Agreste a mis en lumière que 45% des exploitations agricoles dans les DOM n'ont que des salariés saisonniers.

Mais sur ces territoires lointains, l'insularité, l'étroitesse des marchés, la faiblesse des surfaces agricoles exploitables et la fragilité financière des entreprises agricoles font que ce secteur connaît d'importantes difficultés structurelles. En outre, la situation de forte dépendance de l'économie agricole ultramarine autour de certaines filières « traditionnelles » comme la banane, la canne, le rhum, le sucre, le monoï ou encore l'ylang ylang, accroît l'impact de la saisonnalité sur les structures agricoles.

Dans ce contexte, le groupe de l'Outre-mer considère que le projet d'avis propose des pistes d'actions intéressantes face aux enjeux posés par une utilisation toujours croissante du travail saisonnier dans nos territoires.

Parmi celles-ci :

- développer les groupements d'employeurs multisectoriels afin de favoriser des complémentarités pour une meilleure utilisation du travail saisonnier ;
- mettre fin aux blocages juridiques, fiscaux et sociaux afin de permettre à des toutes petites structures souvent fragiles, freinées par des problèmes de trésorerie, de se développer ;
- améliorer les outils de financement dédiés aux entreprises qui ont recours à la saisonnalité. Par exemple, le développement du micro-crédit, qui fait l'objet d'un travail en délégation à l'outre-mer, doit permettre d'apporter à ce secteur d'activité des solutions spécifiques et adaptées aux besoins des entreprises ;
- soutenir la diversification des cultures et des activités afin de réduire la vulnérabilité de certaines entreprises agricoles et le recours massif aux importations.

Cette question renvoie aussi aux dotations communautaires (FEADER) et nationales spécifiques au soutien des filières agricoles en outre-mer. Le bilan à l'issue de la période actuelle de ces dotations apportera un éclairage sur cette question.

Dans l'immédiat, pour le groupe de l'Outre-Mer, il apparaît prématuré de se prononcer sur le sujet complexe et sensible des niveaux de dotations. En conséquence, le groupe a proposé un amendement supprimant le paragraphe qui faisait état de ce point.

Celui-ci ayant été adopté, le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.